

C'est pour seconder le zèle de ces bons Ministres, et pour ranimer le courage des foibles, qu'en vous présentant cette nouvelle Edition du Catechisme, nous avons cru devoir renouveler toutes les Ordonnances de nos Illustres Prédécesseurs à l'occasion des Instructions Familières : A CES CAUSES, nous Ordonnons ce qui suit.

I. Dans toutes les Paroisses de notre Diocèse, le Catechisme se fera ordinairement tous les Dimanches et Fêtes de l'année.

II. Dans le Carême, et autres temps où il sera question de préparer prochainement à la première Communion ceux qu'on trouvera en âge et en état d'y être disposés, outre le Dimanche, on fera encore le Catechisme deux ou trois fois la semaine. Il seroit bon qu'en Carême (autant que Messieurs les Curés le trouveront praticable) la Prière Chrétienne se fit publiquement à l'Eglise à l'issue du Catechisme, et dans ce cas, tous les fideles sont exhortés à se trouver à l'un et à l'autre.

III. Les Prêtres qui se trouveroient chargés du soin de deux Paroisses, le feront ordinairement dans celle de leur principale résidence. Et de plus ils feront tous leurs efforts pour avoir un Catechiste qui supplée dans la seconde, mais ils l'y feront par eux-mêmes, au moins une fois le mois; et dans le Carême, au moins une fois la semaine.

IV. Les Maîtres et Maîtresses d'Ecole de Paroisse le feront régulièrement en tout temps dans leur Ecole deux fois par semaine. Et nous souhaitons qu'après que les enfans auront quitté l'Alphabet, le premier livre de lecture qu'on leur donnera, soit le petit Catechisme, qui, pour cette raison, sera imprimé séparément, afin qu'on puisse se le procurer à moindre